

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 24 juin 2025**

**MANDAT SPECIAL – Convocation du : 18 juin 2025  
ASSISES**

**EUROPEENNES DE LA  
TRANSITION  
ENERGETIQUE 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2025\_0104**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2123-18,

Vu la délibération du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 n°B\_2015\_162 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement et changement de résidence administrative,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-9 de son annexe,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo d'être présente et représentée aux Assises Européennes de la Transition Énergétique 2025, tant en raison des compétences qui lui sont dévolues que de son expertise en matière de protection et mise en valeur de l'environnement,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

**DECIDE :**

DE DONNER mandat spécial à Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique, pour les Assises européennes de la transition énergétique organisées à Strasbourg du 24 au 26 juin 2025.

DE DIRE que les frais de transport, d'inscription, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo, soit directement soit sur présentation d'un état de frais accompagné des dépenses engagées.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 074-200011773-20250624-BC\_2025\_0104-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*